



FORMATION inter-organismes ACTIONS Bulletin de préinscription – 2021

L'Agence qui vous veut du lien !

A imprimer et compléter

A retourner svp avec votre règlement par courrier : P. Loviconi - **Accointance**,
344 chemin du Lanchet 69 140 Rillieux la Pape (ordre du chèque : ELYCOOP)

- *Merci d'écrire en majuscules – Un bulletin par participant -*

Organisme :

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

- Merci de m'adresser en retour une **convention** de formation continue
- Je m'inscris** à la formation de 2 J : **Approcher et être partenaire d'entreprises et fondations mécènes (en visio)**
Lundi 27 .09 et Lundi 11.10 2021 (9h00 - 17h00)
Asso : **360 €** Collectivité, entreprise, fondation, fonds : **550 €**(net de taxe / personne)
- Je m'inscris** à formation de 0,5 J : **Réseauter efficacement (en visio)**
Mardi 09.11 2021
Association : **160 €** Collectivité, entreprise, fondation, fonds : **210 €**(net de taxe / personne)
- Je m'inscris** à formation de 0,5 J : **Pitcher avec aisance et plaisir (en visio)**
Lundi 22.11 2021
Asso : **140 €** Collectivité, entreprise, fondation, fonds : **200 €**(net de taxe / personne)
- - - -
- Je m'inscris** au cycle du cercle **Inspir'22 (6 sessions d'entraide entre pairs 1 x /m)**
260 € ttc les 5 sessions du 19.11.21 au 15.04.22 (1^{ère} du 15.10 gratuite)
NB : ce n'est **pas** de la "formation professionnelle", mais une action collective

- - *Suivi individualisé d'appui à la mise en œuvre : optionnel, nous contacter - -*

Si cette formation est prise en charge financièrement par un organisme collecteur (OPCA), je m'engage clairement à régler *directement* Elycoop et demanderai un remboursement ultérieur à mon OPCA.

Je note que le déjeuner est libre et non inclus.

J'ai lu et **accepte ces modalités** d'inscription, les conditions d'annulation et les conditions générales de vente jointes (p. 2)

Le règlement est joint. Il ne sera pas débité avant la fin de la formation.

TOTAL :

Prénom, nom	Fonction
Date	
Signature	Cachet de l'organisme et mention "lu et approuvé"

Accointance Mécénat – Collecte de dons – Partenariats entreprises - associations 1
Conseil et formation



pl@accointance.fr 06 83 41 54 10. Membre de la Coopérative SA Elycoop
Pôle Pixel Bât. B. 26 rue Emile Decorps. 69100 Villeurbanne
SIRET 429 851 637 00034. Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06844 69
Code NAF : 7022 Z Activité de formation, TVA non applicable, article 293 B du CGI

MODALITES PRATIQUES
& Conditions générales de vente

A réception de ce bulletin et de votre règlement, **Accointance** vous adresse un courrier ou courriel accusant bonne réception de votre demande d'inscription et celle-ci devient définitive. Les formations inter-organismes ne dépassent pas 12 participants. **Une session est ouverte à 7 inscrits.**

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Aussi, les inscriptions sont prises selon leur ordre d'arrivée. Si la session demandée est déjà complète, **Accointance** vous retourne votre règlement. Chaque participant recevra une convocation par e-mail.

Chaque formation fait l'objet d'une convention de formation entre Elycoop et l'organisme inscrivant des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue. Pour un stagiaire inscrit à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi.

En fin de session, une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant pour qu'il exprime son niveau de satisfaction sur la formation suivie. Ces fiches d'évaluation seront analysées et permettent à **Accointance** d'ajuster les contenus aux attentes.

Toute formation commencée est dûe en totalité.

Les prix sont affichés nets de taxe (non soumis à la TVA) et comprennent les prestations suivantes : l'animation de la formation, la remise d'un outil pédagogique (au minimum le support) et une fiche d'évaluation. Ne sont pas inclus les frais de transport, d'hébergement, ni de repas.

Chaque organisme ou participant à titre individuel recevra une facture d'Elycoop ainsi qu'une attestation de présence, dans les trois semaines suivant la formation.

En cas de prise en charge financière par un OPCO , votre inscription est complète si vous réglez la formation. C'est à vous de vous faire rembourser dans un second temps par votre OPCO.

Elycoop *n'encaisse pas* les chèques avant le lendemain de la formation.

Toute modification relative à l'inscription doit parvenir à **Accointance** *par écrit*. En cas d'annulation par le participant à plus de 11 jours ouvrés de la date de la session Elycoop facture 35 % du montant de la session et 70 % à moins de 11 jours.

Accointance se réserve la possibilité de modifier la date et le lieu, notamment en cas de nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, soit **Accointance** vous propose une autre date, soit vous retourne la somme déjà versée.

Administrativement, **Accointance** est une marque qui relève de la Coopérative SA **Elycoop** basée à Villeurbanne.

